2017

COMPILATION

PROJETS NOVATEURS EN URBANISME

RU

Relève en urbanisme

Ordre des urbanistes du Québec

LA DÉMARCHE DE LA RELÈVE EN URBANISME

C'est avec plaisir que la Relève en urbanisme (RU) vous présente la troisième édition de la compilation des projets novateurs en urbanisme.

Forte du succès des autres éditions, la RU a choisi de continuer à proposer une sélection de projets novateurs au Québec et dans les autres provinces pour promouvoir les bonnes pratiques et inspirer les professionnels de l'urbanisme pour innover dans le domaine.

La RU est un comité de l'Ordre des urbanistes qui s'est donné pour mission d'intégrer la relève et d'améliorer le transfert des connaissances entre les urbanistes et à travers les différentes sphères de l'urbanisme.

Cette compilation des projets novateurs propose des projets variés et singuliers. C'est un recueil de bonnes idées réalisées chez nous qui peuvent inspirer, ici ou ailleurs. Les projets ont été choisis pour leurs qualités novatrices, et les contacts associés à chacun permettent d'obtenir des renseignements supplémentaires et d'échanger entre professionnels.

Dix projets ont été sélectionnés, mais il existe de nombreux autres projets qui méritent que l'on s'y intéresse. Cette compilation des projets novateurs est une amorce pour promouvoir l'échange des savoirs, qui ne s'arrête pas aux projets cités.

LA DÉMARCHE DE LA COMPILATION

Pour cette compilation des projets novateurs 2017, l'équipe de projet Améliorer la pratique a donc lancé un nouvel appel à projets pour permettre aux urbanistes du Québec de soumettre leurs projets d'avant-garde.

Tout d'abord, le comité a admis les projets qui respectaient les critères d'admission, à savoir :

- Le processus ou la réalisation du projet a été complété ou était en cours de finalisation pour l'année 2017;
- un urbaniste ou urbaniste-stagiaire a travaillé sur le projet;
- la candidature est complète;
- le projet est situé au Québec ou dans une province ou un état voisin.

Par la suite, les 27 candidatures admises ont été analysées par un comité de sélection. La RU s'est assuré que les membres du comité, des professionnels de la relève, soient indépendants et n'aient aucun conflit d'intérêts avec l'ensemble des projets soumis. Toutes les candidatures ont été évaluées à l'aide du texte soumis par les porteurs de projets.

Pour être retenus, les projets doivent être novateurs selon au moins un des trois aspects, soit le **processus de réalisation**, le **résultat obtenu** ou le **transfert des connaissances** générées par le projet. L'échelle de notation est la suivante :

- pas novateur;
- peu novateur;
- assez novateur;
- très novateur.

À la suite de l'évaluation du comité de sélection, les 10 projets ayant obtenu le meilleur pointage ont été retenus pour la présente compilation. Même si seulement 10 projets figurent dans la compilation, nous tenons à souligner la qualité des autres projets soumis.

LES PROJETS

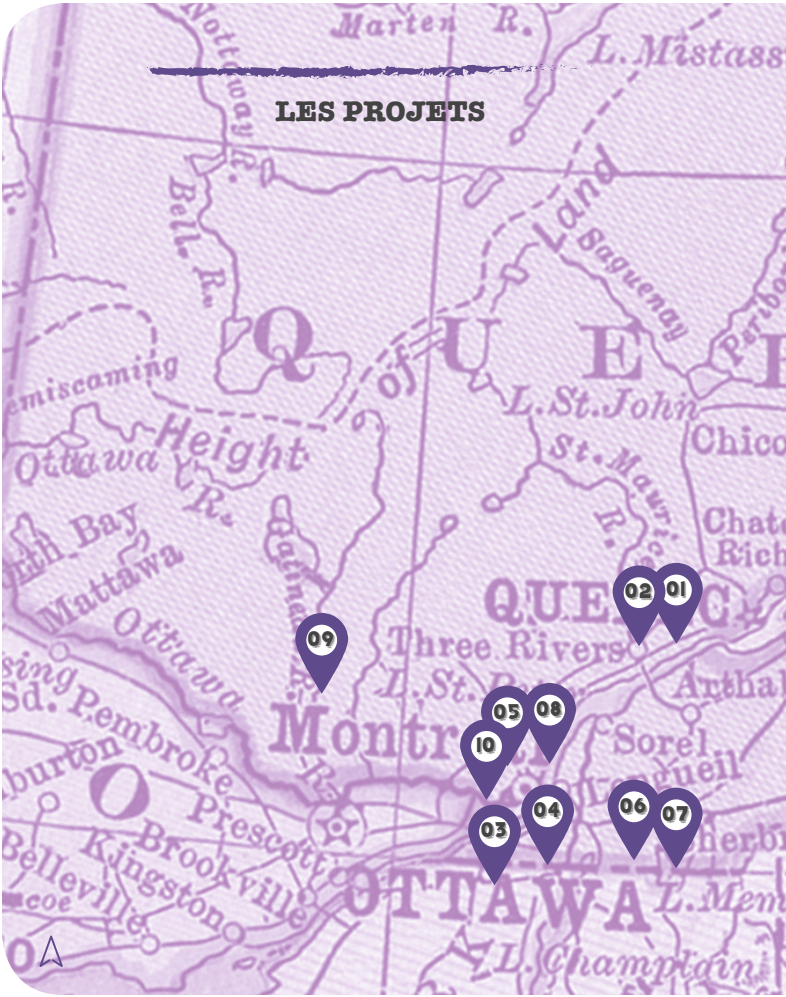
Marten R.
L. Mistass
Bell R.
Land
Saguenay
Q U E
of
L. St. John
Height
Ottawa R.
St. Maurice R.
Chico
Mattawa
Ottawa
Three Rivers
Pembroke
Montre
Sorel
Prescott
Brockville
Kingston
Belleville
OTTAWA
L. Champlain
01
02
03
04
05
06
07
08
09
10

01 ESPACE COLLECTIF MARINA SAINT-ROCH À QUÉBEC
UN PROCESSUS PARTICIPATIF ET CRÉATIF POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC

02 CHRONIQUES RADIO : ÇA MARCHE DOC!
LIENS CAUSAUX ENTRE LA SANTÉ ET L'AMÉNAGEMENT URBAIN

03 PROMENADE RIVERAINE À SAINTE-CATHERINE
PROJET DE VILLE ISSU D'UN CONCOURS, DES CRITÈRES DE JAN GEHL ET D'UN PROCESSUS DE CODESIGN

04 SYSTÈME D'ÉVALUATION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE BROSSARD
TRANSFORMER UNE BANLIEUE EN VILLE URBAINE DURABLE

05 PEP ACADÉMIE : INTERVENTION AU PARC RUTHERFORD
CATALYSEUR D'APPROPRIATION D'ESPACE PUBLIC

06 SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, VILLE NOURRICIÈRE
UNE POLITIQUE MUNICIPALE POUR UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

07 GRANDES CONSULTATIONS PUBLIQUES : NOTRE MONT-SAINT-HILAIRE 2035
VERS UN PLAN D'URBANISME DURABLE

08 JOUJOUTHÈQUE EXTÉRIEURE DU CORRIDOR VERT DES CINQ ÉCOLES
UNE APPROCHE MULTIPALIER POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES ENFANTS

09 LA PLANIFICATION PAR BASSINS VERSANTS DE WENTWORTH-NORD
QUAND L'URBANISME RESPECTE LA CAPACITÉ DE L'ÉCOSYSTÈME

10 PROJET BONAVENTURE : DE L'AUTOROUTE AU BOULEVARD
PASSER DE COUPURE À VITRINE À L'ENTRÉE DE LA VILLE

01

ESPACE COLLECTIF MARINA SAINT-ROCH À QUÉBEC

UN PROCESSUS PARTICIPATIF ET CRÉATIF POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC

L'aménagement de l'espace collectif sur le site de la Marina Saint-Roch à Québec est un projet qui encourage l'appropriation des espaces riverains du cœur de ville par la communauté locale. Grâce à la diversification des activités proposées sur le site et par l'entremise d'aménagements transitoires et d'ateliers, le projet a permis la revitalisation de la Marina. Ainsi, un nouveau pôle de dynamisme communautaire a été créé dans le quartier.

L'appropriation des berges en milieu urbain par un processus participatif

La popularité et l'appropriation importante de l'espace collectif par la population sont en grande partie dues au processus participatif ambitieux mis en place. Cette initiative avait pour objectif de permettre la collaboration entre les divers acteurs locaux et d'encourager une séance de remue-méninges communautaire sur les futurs aménagements de la Marina. Au travers d'ateliers de codesign, d'ateliers de consultations citoyennes et d'un appel à projets, il a été possible d'aménager un espace public et communautaire enraciné dans son environnement. Le projet est le fruit de la collaboration de plusieurs partenaires, soit principalement La Société de la rivière Saint-Charles et la Ville de Québec. Deux stratégies ont permis au processus participatif d'obtenir un rayonnement important et un vaste intérêt des acteurs locaux. D'une part, une équipe composée d'une coordonnatrice communautaire et d'un agent de site est allée à la rencontre des acteurs du quartier, afin de discuter de leurs attentes et besoins concernant l'aménagement de la marina. Cette équipe se chargeait quasi quotidiennement d'établir des liens directs avec les usagers et d'encourager l'implication des organismes dans les activités de conception. La deuxième stratégie utilisée fut le lancement d'un appel à projets. Cinq équipes d'artistes, de designers et d'architectes du quartier ont alors été sélectionnées pour concevoir cinq installations originales qui verraient le jour sur le site de l'espace collectif.

Créateur de sentiments d'appartenance et lieu de partage et de socialisation, l'espace collectif de la Marina Saint-Roch est une expérimentation qui a su valider une méthodologie de travail ambitieuse. Le déploiement de cette stratégie de participation a contribué au succès de la première édition de l'espace collectif et représente également la méthodologie à prendre en exemple pour assurer le succès des éditions suivantes.

LIEU DE RENCONTRE

© La Pépinière | Espaces collectifs

CONTACT

Jean-Philippe Simard, urbaniste
Responsable du développement, de la création et de la médiation
La Pépinière | Espaces collectifs
jeanphilippe@pepiniere.co
(418) 809-2156

02

CHRONIQUES RADIO : ÇA MARCHE DOC!

LIENS CAUSAUX ENTRE LA SANTÉ ET L'AMÉNAGEMENT URBAIN

La santé publique est l'une des considérations récurrentes dans les théories développées par les urbanistes. Alors qu'au XIXe siècle, elle concernait avant tout les équipements sanitaires et les rejets industriels, les praticiens d'aujourd'hui reconnaissent le rôle que jouent les aménagements urbains dans les pathologies associées au style de vie, telles que les problèmes d'obésité, les maladies cardiopulmonaires provoquées par les polluants générés par les transports ou encore certains troubles de la santé mentale. Afin de sensibiliser la population à l'impact de l'aménagement de leur milieu de vie sur la santé, les établissements de santé du grand Québec-Lévis (CIUSSS de la Capitale-Nationale, CISSS de Chaudières-Appalaches, CHU de Québec-Université Laval, Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec - Université Laval) et l'INSPQ-Fonds vert ont collaboré pour réaliser une série de chroniques radiophoniques, associées à des marches exploratoires.

L'aménagement urbain comme outil de prévention en santé publique

Les chroniques diffusées hebdomadairement sur les ondes de Radio-Canada ont donné la parole à des médecins de diverses spécialités ainsi qu'à des experts des disciplines de l'aménagement, dont des urbanistes, aménagistes et architectes afin de vulgariser différents enjeux de santé publique liés au milieu de vie. Afin d'appuyer par du concret les discussions radiophoniques, des marches ont été organisées pour illustrer les différentes thématiques abordées dans les émissions. La couverture médiatique du projet Ça marche Doc! a permis de rejoindre un public estimé à 300 000 personnes, en plus des 8000 visites au site Web du projet et des 500 participants aux marches. La visibilité de ce projet de sensibilisation a par ailleurs incité divers acteurs du milieu (dont l'OUQ) à travailler à un projet de Politique d'intégration de la santé préventive en aménagement urbain.

À la suite du succès de Ça marche Doc!, une deuxième phase a vu le jour à l'automne 2017, cette fois à la télévision. Une série de 24 émissions de 28 minutes est actuellement diffusée sur MATv (télévision communautaire), grandement inspirée des chroniques radiophoniques. Les marches sont toujours au programme et seront directement ajoutées au contenu des émissions. Les émissions, de par leur durée plus importante que celle des émissions radiophoniques, permettent de présenter de bonnes pratiques à l'écran et de rejoindre un public plus large.

© Anaïs Labbé

CONTACT
Johanne Elsener
Conceptrice et coordonnatrice du projet
jelsener@live.ca
(418) 651-0505

03

PROMENADE RIVERAINE À SAINTE-CATHERINE

PROJET DE VILLE ISSU D'UN CONCOURS, DES CRITÈRES DE JAN GEHL ET D'UN PROCESSUS DE CO-DESIGN

Sillonnée par la rivière Saint-Régis et accotée à la voie maritime du Saint-Laurent, la Ville de Sainte-Catherine tourne le dos à ses cours d'eau. Dans le cadre du développement d'une vision d'avenir, la Ville a cherché à mettre en valeur son identité riveraine. Consciente de l'enjeu social et économique, elle s'est emparée de la problématique en projetant l'aménagement d'une partie des berges. Les objectifs étaient de rendre le fleuve au promeneur en améliorant l'accessibilité et de créer un espace significatif, porteur d'une identité marquée. Souhaitant démocratiser le processus d'idéation, la Ville a lancé un concours ouvert à tous.

Un concept fort, nourri d'une mobilisation créative unique et d'un processus de gestion intégrée

Le projet présenté ici consistait donc à extraire le meilleur des idées lauréates du concours Esprit Libre, puis à l'arrimer aux réalités d'un environnement aux potentiels et contraintes multiples ainsi qu'à l'intégrer dans un contexte de planification plus global. Une première étape a consisté à évaluer les différentes propositions à la lumière d'une analyse socio-économique préalable et grâce à la grille d'analyse élaborée par l'équipe de Jan Gehl quant à l'expérience de l'usager. Cette phase du processus a permis l'émergence de diverses propositions et orientations d'intervention. Un processus de travail de codesign, impliquant les concepteurs lauréats et les équipes municipales, a ensuite été mis en place. L'objectif était de dépasser les concepts pris séparément.

Le travail en collaboration a finalement abouti au développement d'un véritable projet de ville. Construisant autour du projet d'aménagement initial, l'équipe est parvenue à élaborer une vision à l'horizon 2025, soit VISION 2025 : Source urbaine d'avenir. Cette vision ancre l'identité de la Ville dans son caractère riverain.

Parmi les éléments marquants du concept, citons notamment l'intégration d'une voie partagée pour atteindre le RécréoParc, la création d'une promenade flottante, la mise en place d'observatoires et d'un réseau de placettes et places publiques uniques. L'ensemble du concept permet l'émergence d'un axe fort et riche de ses espaces publics distinctifs, façon efficace de réunir la communauté avec sa rive, avec des aménagements originaux qui participeront au rayonnement de la Ville au-delà de son territoire.

PROMENADE RIVERAINE

© Groupe BC2

CONTACTS

Marc-Antoine Vallée, urbaniste
Designer urbain
Groupe BC2
mavallee@groupebc2.com
(514) 510-0103, poste 1308

Marie-Josée Halpin, urbaniste
Directrice, Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, Ville de Sainte-Catherine
mariejosee.halpin@ville.sainte-catherine.qc.ca
(450) 632-0590

04

SYSTÈME D'ÉVALUATION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE BROSSARD

TRANSFORMER UNE BANLIEUE EN VILLE URBAINE DURABLE

Brossard est en effervescence : de nombreux projets de développement et de redéveloppement majeurs sont amorcés sur l'ensemble du territoire, sans compter les projets d'intérêt régionaux que sont le REM et le nouveau pont Champlain! La Ville a donc voulu saisir l'opportunité qui se présentait afin de repenser la conception des projets tout en s'assurant que ceux-ci contribuent davantage au développement durable de son territoire. La technique usuelle d'un PIIA permet d'assurer un encadrement qualitatif des projets selon des critères d'implantation et d'intégration architecturale, mais ne permet pas d'encadrer l'impact environnemental de ces projets sur leur milieu d'insertion. La recherche d'un mécanisme d'évaluation des projets le permettant s'est imposée.

Le SEDD, un levier pour le redéveloppement durable de Brossard

Il est rapidement devenu évident que les processus de certification existants étaient mal adaptés à la résolution des problématiques affectant spécifiquement la banlieue. Parallèlement, il importait d'intervenir au moment de la conception des projets et de permettre aux acteurs que sont le CCU et le conseil municipal de bénéficier d'un outil d'aide à la décision. Ce constat a amené la Ville de Brossard à mettre en place son propre système d'évaluation, en complémentarité avec les différents outils réglementaires déjà en place.

Au terme d'un processus de réflexion et de recherche, le nouveau Système d'évaluation en développement durable (SEDD) a été élaboré conjointement par la Ville de Brossard et Lemay. Inspiré du LEED-AQ, l'outil est adapté au contexte d'une ville de la périphérie de Montréal et de ses problématiques particulières. Le SEDD a pour but d'amener les promoteurs à revoir leurs pratiques, afin qu'ils conçoivent leurs projets en intégrant davantage les principes du développement durable. La grille d'évaluation d'un projet comprend divers crédits. Les promoteurs ont la liberté de choisir ceux sur lesquels ils souhaitent concentrer leurs efforts, tant qu'ils respectent le seuil minimal prescrit. Les crédits clairement identifiés et répartis dans cinq catégories (lotissement, implantation, architecture, aménagement de terrain et participation citoyenne) ont été insérés à même le règlement sur les PIIA, dans les rubriques auxquelles ils sont rattachés. Ce système est une première au Québec, et quelques mois seulement apres son adoption, des modifications dans les façons de faire ont déjà été observées et des solutions novatrices ont été proposées, ce qui lui annonce un avenir très prometteur!

© Devimco

CONTACTS

Stéphanie Fortin, urbaniste-stagiaire
Chargée de projet, planification urbaine
Lemay
sfortin@lemay.com
(514) 316-1010, poste 7379

Éric Boutet, urbaniste
Directeur de l'urbanisme
Ville de Brossard
boutet.y.eric@brossard.ca
(450) 923-6321

05

PEP ACADÉMIE : INTERVENTION AU PARC RUTHERFORD

CATALYSEUR D'APPROPRIATION D'ESPACE PUBLIC

Le réservoir souterrain McTavish est situé sur le campus de l'Université McGill, dans un endroit enclavé et difficile d'accès au versant sud du mont Royal. Conçu au XIXe siècle, cet espace au flanc de la montagne était plutôt méconnu, voire inutilisé. Le projet de la promenade Fleuve-Montagne, inaugurée cet été par la Ville de Montréal, a redonné de l'attention à ce lieu. En partenariat avec l'Université McGill, des travaux de modernisation ont été réalisés afin d'aménager l'espace : terrains de sport, pavés, points d'eau, clôtures, gazon synthétique, mobilier urbain et plus encore ont ainsi fait leur apparition. C'est dans le cadre de cette démarche qu'a été réalisé Chapitre d'été, un projet de bibliothèque en libre-service. Ce projet a permis d'offrir un espace de réflexion sur les usages potentiels du lieu. En outre, c'est dans ce contexte qu'a été invitée la première cohorte de PEP Académie à intervenir dans le parc Rutherford.

Gouvernance résiliente et espaces participatifs

La PEP Académie est une série de courts programmes d'interventions structurantes dans l'espace public qui mobilise étudiants, citoyens et acteurs locaux dans la cocréation d'un espace collectif. Sous forme de cohorte, l'Académie a à cœur d'éveiller un lien entre une communauté et un lieu précis grâce à des activités de sensibilisation, des aménagements réconfortants, des soirées d'animation et des ateliers d'apprentissage. Cette cohorte s'est vu donner comme mission de bonifier et de servir le lieu en portant les désirs des communautés avoisinantes. La mise en place de l'Académie est une innovation permettant de renverser la commande du projet urbain et de redonner une partie du contrôle décisionnel aux citoyens. Travaillant en équipe pluridisciplinaire, elle unit citoyens volontaires, professionnels et jeunes diplômés autour d'un but commun. Pour cette première édition, les membres de la PEP Académie ont réussi à atteindre l'objectif qu'ils s'étaient donné : faire en sorte qu'une communauté développe un sentiment d'appartenance à un espace jadis impersonnel par la mobilisation d'une diversité d'acteurs autour de la création, de l'animation et de l'opération du lieu.

PARTICIPATION CITOYENNE

© Steven Porotto

CONTACT

Samuel Rancourt
Coordonnateur du programme PEP Académie
La Pépinière | Espaces collectifs
samuel@pepiniere.co
(438) 821-1647

06

SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, VILLE NOURRICIÈRE

UNE POLITIQUE MUNICIPALE POUR UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

Les villes de la région périurbaine de Montréal font face à une forte pression du développement urbain sur les terres agricoles. Par ailleurs, les attentes de la population pour une alimentation saine et durable sont grandissantes. Pour pallier ce phénomène, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville se dote de sa Politique Ville nourricière. Adoptée en janvier 2017, elle consiste à soutenir le développement d'un système alimentaire de proximité dont le but est de produire, transformer, distribuer, consommer et gérer localement les déchets engendrés par la production alimentaire (les cinq axes du système alimentaire). Issue d'une analyse détaillée de la situation locale, l'élaboration de la politique a permis de mettre en lumière plusieurs enjeux, d'identifier les forces et faiblesses du territoire et de fixer des orientations pour chacun des cinq axes du système alimentaire. Élaborée à la suite d'une vaste consultation publique sur le devenir de la Ville, elle a suscité un grand intérêt et laisse présager une forte adhésion de la population.

Un nouveau regard sur l'agriculture périurbaine et sa contribution à la vie communautaire

À l'origine de la politique, la Ville a amorcé une réflexion quant à la fonction des terres agricoles et leur contribution à l'économie locale et à la vie sociale. Il en ressort un faible degré d'intégration, en raison notamment de leur utilisation à des fins de grandes cultures. Toutefois, de nombreuses opportunités ont été identifiées afin de développer des espaces agricoles de proximité, permettant une plus grande diversité de productions. Ajoutée aux opportunités offertes par les diverses pratiques de l'agriculture urbaine, cette avenue permet d'envisager l'agriculture de façon intégrée au territoire plutôt qu'en opposition (zone agricole/zone urbaine). Un maillage établi entre les producteurs et les industries de transformation à proximité ainsi qu'entre les transformateurs et les détaillants permet d'envisager le développement d'un système alimentaire davantage intégré à l'économie locale, auquel l'ensemble de la communauté participe et s'identifie.

Élaborée en parallèle de la révision du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville, la politique de ville nourricière se traduit par la valorisation et l'intégration des terres agricoles au développement urbain. Elle a conduit notamment à l'élaboration d'un PPU qui intègre les fonctions agricoles au développement d'un nouveau quartier. De plus, la réglementation a fait l'objet de nombreuses adaptations de manière à favoriser et à soutenir le développement d'un système alimentaire de proximité.

© Marie-Josée Bertrand

CONTACT

Denis Laplante, urbaniste
Directeur de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
denis.laplante@stbruno.ca
(450) 645-2955

GRANDES CONSULTATIONS PUBLIQUES : NOTRE MONT-SAINT-HILAIRE 2035

VERS UN PLAN D'URBANISME DURABLE

Conscient de la richesse que constituent les composantes naturelles de son territoire et de l'attachement des citoyens à leur milieu de vie, le conseil municipal de Mont-Saint-Hilaire a envisagé la refonte du Plan d'urbanisme dans une perspective de développement durable.

La Ville a également profité de l'aide financière offerte par la CMM pour planifier l'aire TOD à proximité de la gare de train de banlieue et entamer la plus importante démarche de consultation publique de son histoire : Les grandes consultations publiques Notre Mont-Saint-Hilaire 2035. L'objectif de cette démarche était d'élaborer avec les citoyens un document de planification tout en se conformant au SADR de la MRC. La Ville a favorisé des échanges transparents et impartiaux en retenant les services d'une firme externe pour l'organisation et l'animation des rencontres. Ainsi, 17 soirées de consultations et activités ont été tenues entre juin 2015 et janvier 2017. Ces soirées ont porté sur les orientations, les affectations et la densité du Plan d'urbanisme durable, la planification de l'aire TOD, ainsi que sur les grands investissements et les services de la Ville.

D'autres outils de communication ont été mis en place pour rejoindre le plus d'intervenants possible et faciliter leur participation (ex. : site Internet, cahier du participant). Deux rencontres additionnelles ont également été organisées en collaboration avec les deux écoles secondaires de la ville, permettant aux jeunes de contribuer au processus.

Planifier une aire TOD avec les citoyens

Le processus de participation publique a permis de mettre en lumière certaines préoccupations des citoyens. Au cours de cette démarche, de nombreux participants ont manifesté leur attachement envers un secteur boisé de l'aire TOD. Afin de répondre aux préoccupations soulevées, une caractérisation des arbres de ce site a été réalisée, et le concept d'aménagement de type « Woonerf » a été préconisé. De plus, deux rencontres supplémentaires ont été organisées avec certains résidents concernés par la planification d'un secteur de l'aire TOD afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet.

Ce type de démarche peut servir d'exemple à d'autres municipalités désirant planifier l'aménagement et le développement de secteurs particuliers, dont les nombreuses aires TOD situées sur le territoire de la CMM. Au terme de cet exercice, la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'inscrit parmi les premières villes à avoir élaboré un Plan d'urbanisme durable (PUD).

URBANISME PARTICIPATIF

© Convercité

CONTACTS

Vincent Poirier, urbaniste
Conseiller professionnel en urbanisme
Ville de Mont-Saint-Hilaire
Vincent.poirier@villemsh.ca
(450) 467-2854, poste 2290

Bernard Morel, urbaniste
Directeur du service de l'aménagement du territoire
et de l'environnement, Ville de Mont-Saint-Hilaire
b.morel@villemsh.ca
(450) 467-2854, poste 2240

08

JOUJOUTHÈQUE EXTÉRIEURE DU CORRIDOR VERT DES CINQ ÉCOLES

UNE APPROCHE MULTIPALIER POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES ENFANTS

L'arrondissement de Montréal-Nord travaille fort pour implanter des initiatives vouées à améliorer les milieux de vie de ses citoyens, à briser l'isolement chez les populations vulnérables et à combattre les îlots de chaleur et autres problématiques environnementales propres aux milieux urbains denses. Le projet du Corridor vert des cinq écoles est l'une des belles initiatives adoptées à ces fins. Le Corridor vert s'étend sur un demi-kilomètre carré et est constitué de cinq écoles, de deux parcs, de la Maison culturelle et communautaire, d'un aréna et d'une piscine publique. C'est plus de 6000 écoliers, parents, enseignants et résidents qui y transitent chaque jour de la semaine. Il s'agit d'un projet développé sur plusieurs années et ayant fait l'objet de multiples interventions. La Joujouthèque est l'une des interventions menées en 2017. Mettant à profit un espace dont l'utilisation est habituellement limitée dans le temps et réservée aux élèves, la Joujouthèque, installée dans une cour d'école, permet de favoriser l'usage partagé d'un lieu. Par sa programmation, elle s'inscrit dans une démarche résolument durable.

L'« activation » de la cour d'école grâce à un projet partenarial

La Joujouthèque a été implantée dans la cour de l'école primaire Jules-Verne, et est constituée d'un conteneur personnalisé et d'un mobilier extérieur flexible. Elle permet le prêt d'articles de sport et de jouets et offre des activités d'animation tout au long de l'été.

La Joujouthèque a permis de mettre à la disposition de la communauté un espace encourageant le vivre-ensemble et le sentiment d'appartenance au quartier, l'interaction entre parents et enfants, ainsi que le développement d'une programmation d'activités adaptées aux besoins de la communauté. La gouvernance du projet constitue sa facette la plus novatrice. En effet, le développement d'un partenariat entre l'arrondissement de Montréal-Nord, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, l'école primaire Jules-Verne ainsi que l'organisme SOVERDI a été nécessaire pour que le projet voit le jour. De plus, d'autres partenariats ont été scellés afin de financer, de concevoir ou encore d'animer la Joujouthèque. La création de nouvelles collaborations ainsi que la mise en place de processus simplifiés caractérisent le projet de la Joujouthèque. Grâce à cette première initiative, plusieurs autres du même genre pourront voir le jour de façon à dynamiser l'espace public et à révéler le potentiel de lieux sous-exploités.

© SOVERDI

CONTACT

Stéphanie Lavigne, urbaniste
Conseillère en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Ville de Montréal, Arr. de Montréal-Nord
stephanie.lavigne@ville.montreal.qc.ca
(514) 328-4000, poste 5581

09

LA PLANIFICATION PAR BASSINS VERSANTS DE WENTWORTH-NORD

QUAND L'URBANISME RESPECTE LA CAPACITÉ DE L'ÉCOSYSTÈME

Lorsque la municipalité de Wentworth-Nord dans les Laurentides a décidé de réviser ses outils d'urbanisme, la population a montré son intérêt pour les aspects environnementaux. En tant que municipalité de villégiature dans un cadre naturel, les lacs font partie intégrante du paysage. La majorité des habitations sont implantées en bord de lac et ont pour beaucoup été construites avant l'entrée en vigueur des réglementations de protection environnementale. Par l'artificialisation du terrain et les activités de loisir, une pression pèse directement sur les lacs. Pour traiter cet enjeu, la municipalité a décidé de rénover ses outils en planifiant autour des bassins versants. Le but étant de mieux contrôler la santé des lacs par rapport aux nuisances humaines créées par les habitations et les activités en bordure de lac.

Vers une planification respectant la logique des écosystèmes

La gestion par bassins versants consiste à appliquer une réglementation particulière par zone centrée autour du lac recevant les eaux de ruissellement du bassin. Cette vision diffère de l'approche habituelle qui centre la planification autour d'un établissement humain (ville, village). La municipalité a donc commencé par inventorier et classifier les lacs majeurs sur son territoire selon l'état de santé de chacun. En suivant cette catégorisation, une densité maximale a été établie de façon à protéger les lacs sensibles. Selon la municipalité, aucune étude n'a établi la densité d'habitation à préconiser selon l'état trophique d'un lac. Pour pallier le problème et planifier de façon efficace, elle a créé des critères associés à des conditions types de lac, modulés en fonction de l'occupation actuelle. Une fois cet exercice fait, la municipalité a traduit dans son règlement de zonage sa planification par bassins versants en créant un nouvel usage : « habitation-bassin versant ». Pour une petite municipalité ayant un large territoire dédié à la villégiature, où les activités récréatives mettent une certaine pression environnementale sur les plans et cours d'eau, cette façon de planifier le territoire permet de diminuer l'impact du développement humain sur les lacs les plus vulnérables.

Ce projet se démarque par son approche unique proposant de centrer la planification sur les systèmes naturels à protéger plutôt que sur les systèmes humains dont il faut encadrer le développement.

GESTION PAR BASSINS VERSANTS

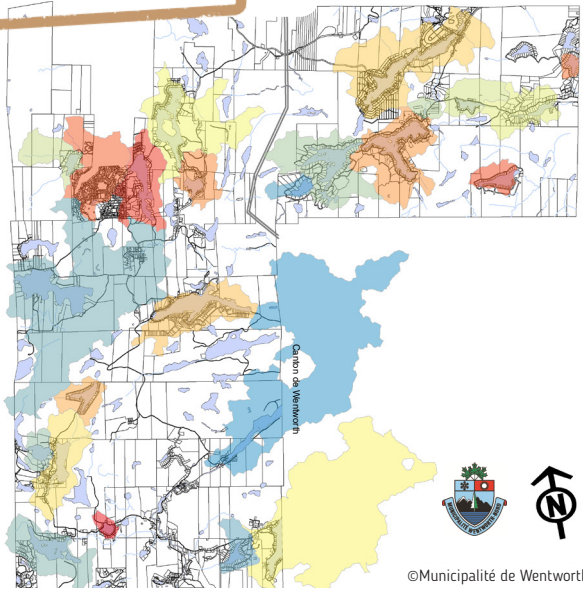

©Municipalité de Wentworth-Nord

CONTACT
Emmanuel Farmer, urbaniste
Directeur du service de l'urbanisme, Municipalité de Wentworth-Nord
urbanisme@wentworth-nord.ca
(450) 226-2416, poste 30

PROJET BONAVENTURE : DE L'AUTOROUTE AU BOULEVARD

PASSER DE COUPURE À VITRINE À L'ENTRÉE DE LA VILLE

Le tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prenaient fin, appartenait à la Ville de Montréal jusqu'à sa démolition en 2016. En effet, plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, permet de renouveler une entrée majeure du centre-ville, de retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents et de soutenir le redéveloppement urbain.

L'accès au centre-ville revêt une importance fondamentale pour le développement de Montréal. Le centre-ville représente toutefois un environnement urbain dense et complexe qui constitue à la fois une destination et un milieu de vie. La Ville doit donc s'assurer que les infrastructures de transport s'y intègrent en conséquence.

Le boulevard urbain change la configuration des rues du secteur. Les voies autoroutières se terminent désormais à la rue Wellington, et les intersections avec les rues transversales sont gérées à l'aide de feux de circulation. Des voies réservées aux autobus ont été implantées de même qu'un système de transport intelligent (STI) permettant la gestion dynamique des feux de circulation. Des infrastructures de qualité pour les piétons ont été aménagées. Des aménagements cyclables ont également été implantés dans les rues avoisinantes.

De l'art public qui côtoie des aires de jeux et de repos

L'espace libéré par la démolition de l'autoroute a été transformé en une importante séquence de lieux publics. Celle-ci contribue à améliorer la qualité de vie des résidents. Un total de 24 000 mètres carrés d'espaces publics a été aménagé afin de répondre au manque de lieux publics dans le secteur. Une importante proportion des surfaces minéralisées est maintenant composée de matériaux perméables. Par ailleurs, le projet contribue au verdissement du centre-ville de Montréal par la plantation de plus de 300 nouveaux arbres. Chaque extrémité de la séquence de lieux publics présente une œuvre d'art majeure; une de l'artiste espagnol de renommée internationale Jaume Plensa au Sud et l'autre de l'artiste montréalais Michel de Broin au Nord.

© Ville de Montréal

CONTACT

Pierre Sainte-Marie, urbaniste
Chef de division, Service des infrastructures, de la voirie et des transports
psaintemarie@ville.montreal.qc.ca
(514) 872-4781

ÉDUCATION POPULAIRE

LIEU DE RENCONTRE

PARTICIPATION CITOYENNE

VILLE NOURRICIÈRE

REDÉVELOPPEMENT DURABLE

GESTION PAR BASSINS VERSANTS

PROMENADE RIVERAINE

CORRIDOR VERT

ENTRÉE DE VILLE

URBANISME PARTICIPATIF

Pour toute information supplémentaire sur les projets, nous vous invitons à communiquer avec les personnes-ressources identifiées. Elles sont disposées à partager leur expérience avec vous. En préparant la compilation, nous avons réalisé à quel point il y a des projets inspirants ici même! Nous devons être fiers de nos accomplissements et les promouvoir afin de créer un effet d'entraînement positif. Nous félicitons donc tous les professionnels qui entreprennent des projets novateurs et qui contribuent, à leur façon, à améliorer la pratique.

En terminant, nous tenons à remercier tous ceux qui ont déposé une proposition de projet, ainsi que ceux qui ont contribué à la réalisation de cette troisième compilation.

CRÉDIT

Réalisation : Équipe de projet Améliorer la pratique de la RU

Caroline Beaucage, urbaniste-stagiaire
Gabriel de Jésus
Claudie Eustache
Louis-Michel Fournier, urbaniste
Clémentine Hervé
Attieh Mansouri, urbaniste
Vincent Pelletier
Stéphanie Rocher, urbaniste

Graphisme
Stéphanie Rocher

Révision
Geneviève Bournival

Ordre des
Urbanistes du
Québec